

EN 2011

1) Thèmes généraux sollicités par le Bureau

- Consultation sur la sauvegarde financière expresse (projet de décret pris pour l'application des art. 57 et 58 loi de régulation bancaire et financière relatifs aux procédures de conciliation et de sauvegarde)
- Participation au Comité de Pilotage EIRL avec la DGCIS ; Participation au mécanisme des réponses aux questions EIRL avec les autres organismes professionnels partenaires et la DGCIS ; Réflexion et élaboration de recommandations pour l'adaptation des règlements intérieurs de barreaux au mécanisme de l'EIRL ; Participation à l'élaboration de la Convention relative au traitement des questions EIRL ; Préparation de la Note blanche EIRL et l'avocat ; Préparation de la lettre circulaire aux barreaux pour modifier leurs RI
- Participation à la consultation simplification des entreprises JL WARSMANN et examen de la proposition de loi du 28 juillet 2011
- Participation aux travaux du groupe de travail traitant de la proposition de loi relative au statut des conseillers en gestion de patrimoine

- Participation à la réflexion sur la possible convergence des BIC et des BNC
- Suivi des actions engagées par le Conseil national : recours devant le Conseil d'Etat contre le décret n° 2009-423 du 16 avril 2009 portant assujettissement aux cotisations sociales des dividendes des associés de SEL, QPC et arrêt du Conseil d'Etat en date du 27 mai 2011
- Examen du projet de loi de finance rectificative 2011
- Examen des propositions de la CNAPL

2) Auto-saisine de la Commission

- Organisation des Etats Généraux du Droit de l'Entreprise 2011
- Préparation des Etats Généraux du Droit de l'Entreprise 2012
- Examen du Contrat de collaboration mis à jour par le Barreau de PARIS et proposition d'un contrat propre au CNB
- Inscription des avocats référents au « Réseau Structures National »
- Evaluation des cabinets (cessions)

3) Consultations des barreaux

Questions sur le statut fiscal de l'avocat

- Statut fiscal des indemnités des bâtonniers

- Statut fiscal de l'indemnité du coordinateur (de garde à vue)
- Mise en place de l'EIRL pour la profession d'avocat
- Difficultés fiscales soulevées par la cotisation retraite « loi Madelin »
- Intervention garde à vue et avocat salarié : qualification fiscale des indemnités reçues

Consultations sur le statut social et financier de l'avocat

- Assujettissement aux cotisations sociales des dividendes alloués aux associés de SEL ayant le statut de travailleur indépendant
- Cumul emploi-retraite
- CARPA comme dépositaires de fonds lors de la constitution d'une société
- Avocat et auto-entrepreneuriat

Questions sur les structures d'exercice

- Ouverture du capital des SPFPPL et des autres formes de structures
- Statuts des AARPI
- Possibilité pour un avocat d'exercer la profession dans des structures différentes
- Liquidation Judiciaire – Réinscription
- Allocations Pôle Emploi, salariat et SELARL
- Location-gérance d'un cabinet

LA FORMATION : PARTAGE ET PROSPECTIVE



Bénédicte BURY,
membre de la
Commission
Formation du CNB

Un état d'esprit et une ambition : le partage pour progresser.

Le partage des bonnes pratiques est généralement profitable à chacun.

C'était l'ambition du forum de la formation qui s'est déroulé pour la première fois au mois de juin 2010 et où les écoles d'avocats ont pu se retrouver et mettre en avant, à notre initiative, leurs meilleures pratiques pédagogiques.

Cette manifestation à laquelle Denis LEQUAI, représentait Thierry WICKERS, Président du

Conseil National des Barreaux, s'est d'ailleurs fait l'écho¹ de son succès dans notre revue, comme de l'objectif que nous poursuivons et dont nous rappelons qu'il consistait à permettre :

- d'une part, aux formateurs des 11 écoles de formations des Barreaux de confronter leurs expériences, leurs méthodes, les outils utilisés, dans un souci d'enrichissement commun et de présenter leurs meilleures pratiques,
- d'autre part, au Conseil National des Barreaux d'échanger avec les formateurs des écoles sur les modules de formations destinés à être mutualisés.

Nous espérons que cette manifestation, soutenue par Madame le Bâtonnier Catherine LESAGE, précisément à raison de cet état d'esprit de partage auquel nous sommes attachés, puisse être reconduite pour que ce forum de la formation devienne un « rendez-

vous annuel incontournable », comme Denis LEQUAI l'exprimait dans nos lignes.

L'année 2011, celle de la Convention Nationale des Avocats, rendait difficile la réitération de cette expérience dans les mêmes proportions mais nous avons, dès le début de la mandature, fait part de l'importance à nos yeux d'une participation active des écoles au cœur de ce rendez-vous de formation, qui se tient tous les quatre ans.

Une place plus importante que lors de la précédente édition de la Convention a été effectivement donnée aux écoles.

Nous profitons de cette occasion, dans le cadre de l'atelier organisé par la Commission admission au sein de laquelle j'ai eu le plaisir

¹ Chronique Formation ACE : C'est le partage et la prospective, n° 113, p. 44.

de retrouver régulièrement M^{me} le Bâtonnier Marie-Christine WIENHOFER qui la préside pour organiser un atelier de partage de bonnes pratiques et le faire savoir aux avocats étrangers qui y seront présents.

Cet atelier permettra d'expliquer le travail effectué par la Commission admission dans le cadre de l'application des articles 99 et 100 et aux écoles d'expliquer les conditions de l'examen d'accès à l'exercice de notre profession en France par des Avocats exerçant à l'étranger, notamment l'examen de déontologie et la formation qui peut-être suivie et doit l'être, l'examen jugé nécessaire, sanctionnant par hypothèse une formation reçue. Les échanges pourront immanquablement servir également les réflexions entreprises dans le cadre de l'article 98.

Enfin, cet atelier sera l'occasion de partager les expériences de partenariat ou ingénierie pédagogique réalisées par nos écoles d'avocats avec des écoles ou universités de pays étrangers dans l'objectif de favoriser le plus tôt possible une ouverture nécessaire.

La mutualisation et l'harmonisation pour accroître les moyens de notre formation initiale et continue

La mandature a entrepris la mise au point de « kits pédagogiques » réalisés pour être utilisés par toutes les écoles.

Nous avons finalement pu nous concentrer sur deux des quelques modules mis au point par le Conseil National des Barreaux et qui constituent pour l'ACE, depuis de nombreuses années, des axes majeurs de la formation professionnelle post-universitaire.

Le management et la gestion financière du Cabinet en partenariat avec l'ANAFA

Pour mener à bien le premier module elearning du conseil national des Barreaux, j'ai eu recours à la compétence et la ténacité de Charlotte KARILA-VAILLANT, avec laquelle nous travaillions à l'ACE depuis plusieurs années et qui s'est impliquée sans compter, de l'appel d'offres à la réalisation finale.

2. *Chronique Formation ACE*, n° 113, p. 45.

3. *Chronique Formation ACE*, n° 113, p. 47, article de Thierry Garby : *Le CNB veut que les avocats apprennent à négocier*.

4. *Chronique Formation ACE*, n° 116, p. 35.

Nous avons également pu compter avec le concours notamment de Pierre BERGER, Hervé CHEMOULI, Jack DEMAISON, Laurence DUPUIS, Jean-Bernard THOMAS et Valérie BISMUTH, dont je rappelle que nous avons mis au point les premières formations management ACE régulièrement depuis des années.

Ce travail considérable, aujourd'hui abouti, sera mis à la disposition des écoles et des avocats dans les prochaines semaines.

Comme déjà exposé dans la revue², ce module propose des cours sur trois grands thèmes majeurs : marketing et développement client, gestion administrative et financière et gestion des ressources humaines. L'ambition est de transmettre aux avocats un socle de compétences pour élaborer leur stratégie, développer leur clientèle dans le respect des règles déontologiques, attirer et retenir les talents et développer leur travail en équipe dans le droit fil des formations développées à l'ACE.

Nous organisons par ailleurs au sein de la convention un atelier avec le concours de l'Observatoire et de VBConsult sur le développement du portefeuille client avec le module elearning comme support de formation.

Les modes de résolution des différends

Nous avons eu beaucoup de plaisir à travailler sur un module de modes de résolution de différends, au sein de la commission dirigée par Madame le Bâtonnier Andréanne SACAZE pour une approche « éventail » destinée à permettre à l'élève avocat d'acquiescer le réflexe de la pluralité des modes de résolution avec une attention majeure à la négociation³.

C'est au sein de la commission que j'ai pu trouver la détermination de proposer un module présenté aux différentes écoles au forum de la formation à Strasbourg en juin 2010, dans cet état d'esprit, comme j'ai pu le partager avec vous dans la revue et à Biarritz au sein de notre commission internationale.

La prospective

D'un mot, parce que déjà exprimé dans notre revue⁴, je rappelle la création du premier pôle d'excellence rattaché à une école d'avocats et qui m'apparaissait important, notamment de nature à faire venir la Société au sein de notre profession.

Ce premier pôle de recherche a été créé par l'EFACS, au sein du conseil d'administration de laquelle j'ai pu siéger pendant trois ans, sur

un thème choisi par elle : Le bonheur. Les Assises du bonheur qui se sont déroulées à Sète les 9 et 10 septembre 2011 démontrent notre capacité à surprendre par une intervention si anticipée et par la pertinence du thème porté par Madame Yamouma DAVID et le Président de l'OIB, Monsieur le Bâtonnier TACHON.

Les Avocats ne seront donc pas absents de cette réflexion transversale et pourront, grâce aux activités et aux recherches conduites au sein de ce pôle, dessiner les champs d'activités possibles et nombreux et les décliner en formation pour que les avocats les investissent avec compétence.

Nous aurons enfin rejoint l'Observatoire du Conseil National des Barreaux « piloté » par Madame le Bâtonnier MODELSKI.

Compte tenu du budget important que représente une étude de marché, l'Observatoire du Conseil National des Barreaux, en plus des travaux statistiques dont il a la charge, publie en cours de chaque mandature différentes études qu'il met à la disposition des avocats pour leur permettre d'étendre leur activité ou de se diversifier vers une nouvelle clientèle et à nos écoles de développer les formations pour nous accompagner.

Deux d'entre-elles sont des véritables études de marché tandis que la 3^e est centrée sur les avocats pour affiner les connaissances sur la profession et mieux cerner leur perception des évolutions et des enjeux auxquels ils sont confrontés. La dernière vague à laquelle nous avons pu participer est en cours de réalisation, les résultats seront publiés au cours du troisième trimestre.

Comme le dit Pascale HONORAT, tous les thèmes retenus ont une « forte composante "conseil" » et sont susceptibles d'intéresser un grand nombre de cabinets étant précisé que pour satisfaire les besoins des uns et des autres, ce à quoi a veillé Pascale MODELSKI, ils alternent entre le marché des particuliers et les marchés professionnels.

J'avais déjà, au sein de l'ACE, recherché à optimiser les travaux menés par l'Observatoire par Pascale HONORAT, et susceptibles d'être utilisés au service de la formation.

L'étude du Conseil National sur les TPE a ainsi été travaillée avec l'ACE-JA, et une formation mise au point à l'occasion de laquelle les Avocats peuvent retrouver Pascale HONORAT, Laurence DUPUIS et Valérie BISMUTH.

DOSSIER : CNB 2012-2014. ACE : SERVICE GAGNANT !

Pendant cette mandature, nous avons eu le plaisir de participer aux travaux conduits par notre Confrère Philippe NUGUE sur les PPP (Partenariat Public Privé), thème qui avait retenu notre choix et dont l'ACE sait l'importance et dont la réalisation a été confiée à OpinionWay. L'étude intégrale est accessible aux avocats en téléchargement www.cnb.avocat.fr rubrique Observatoire ; comme les autres études déjà publiées⁵. J'ai manifesté le souhait que dans la prochaine édition du Guide de l'avocat un article puisse y figurer sur l'observatoire du Conseil National et son utilité pour chacun, comme par ailleurs Charlotte KARILA-VAILLANT y publie un article

sur l'innovation et le cabinet d'avocat, en même temps qu'avec Christophe ROQUILLY nous avons développé, ce thème qui nous est cher, la contribution du cabinet d'avocat à la performance juridique de son client, source d'avantages concurrentiels.

Un observatoire de la formation continue: le comité scientifique.

Un « toilettage » de la décision normative est intervenu pour tenir compte d'évolutions constatées depuis son adoption et son entrée en application, relevées notamment par le Comité scientifique auquel j'ai eu le plaisir de

participer depuis le début de la mandature aux côtés notamment de Pierre BERGER, Marie-DAPHNEE FISHELSON et Catherine LESAGE. Le Comité scientifique est chargé au sein du Conseil National des Barreaux d'examiner les demandes d'homologation de formation continue.

Ce « poste » ainsi évidemment stratégique de la formation mérite naturellement qu'une réflexion lui soit consacrée, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, pour permettre une optimisation de son rôle et l'exploitation de cette ressource dont un souffle nouveau permettra de développer le rôle et d'appuyer les travaux de la Commission formation. C'est ce que nous faisons.

Nous avons travaillé, nous avons consacré beaucoup de temps, tout n'a pu être achevé, ce qui est normal, du moins avons-nous lancé des projets. Il en résultera sans doute si on veut parfaire, un accroissement des moyens du Conseil National mais aussi une optimisation de toutes ses ressources.

5. Pour mémoire : « Les TPE de moins de trois ans d'activité » (2007-Cohésium) ; « Le traitement des questions juridiques par les collectivités territoriales : motivations et freins au recours à un avocat » (2005-TNS Sofres), mais aussi « Le bilan juridique du particulier » (2009-TNS Sofres) ou encore « Les besoins en services juridiques des 55 à 65 ans aujourd'hui et demain » (2008-IPSOS). En complémentarité de l'étude sur le PPP, l'Observatoire travaille actuellement à la réalisation d'un guide à paraître d'ici la fin de l'année. En effet, les guides sont destinés à faciliter l'approche de ces marchers et à aider les cabinets à déployer une démarche stratégique et méthodologique adaptée et à se positionner. Pour tous renseignements : Pascale HONORAT, observatoire@cnb.avocat.fr

DAJLOZ.fr Ne cherchez plus, trouvez ! **NOUVELLE VERSION**

Plus simple, plus fluide...
Le nouveau site Dalloz.fr vous accompagne au quotidien dans vos recherches documentaires. Vous bénéficiez d'un outil unique, à la navigation intuitive, interrogeant simultanément doctrine, jurisprudence et législation. D'un clic vous obtenez des résultats triés par degré de pertinence et contextualisés pour toujours plus d'efficacité. N'attendez plus, rendez-vous dès maintenant sur : www.jeuxdecouvriredalloz.fr



Nouvelle version !

**FIN D'ANNÉE 2011 OFFERTE
POUR TOUT ABBONNEMENT 2012 !**

N°Indigo 0 820 800 017